



## ÉDUCATION

École et collège,  
des changements  
possibles dès  
septembre PAGE 10

## École, collège : des changements possibles dès septembre

Deux projets de décrets du ministère permettent ainsi le retour des classes bilangues et de la semaine de quatre jours en primaire.

**MARIE-ESTELLE PECH** @MariestellPech

**ÉDUCATION** L'opération détricotage est lancée sur les réformes éducatives emblématiques de la présidence de François Hollande : celle du collège et celle des rythmes scolaires. Deux projets de décret et d'arrêté, qui seront soumis à une instance consultative le 8 juin, ont commencé à circuler mercredi. Pour le ministère de l'Éducation, il s'agit de faire vite pour que des modifications puissent s'appliquer dans les classes dès septembre prochain.

Côté rythmes scolaires, le texte permet au directeur académique de supprimer la matinée d'école du mercredi matin et de revenir à quatre jours de classe, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école.

### Option « bilangue » allégée

Les nouvelles organisations pourraient « s'appliquer dans toutes les écoles de la commune quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en leur faveur ». Ce texte recueillera l'assentiment des villes

qui comme Marseille, Puteaux ou Boulogne-Billancourt veulent rétablir la semaine de quatre jours, si possible dès septembre, reconnaît Agnès Lebrun, maire de Morlaix et vice-présidente de l'Association des maires de France. Pour autant, souligne-t-elle, cette liberté est « extrêmement contrainte pour les maires ». Le décret « dessine surtout en creux que les communes souhaitant poursuivre le rythme actuel de 4 jours et demi par semaine ne bénéficieront plus d'aide de l'État ». Une aide qui permet aujourd'hui de financer en partie les trois heures d'activités périscolaires instituées par cette réforme. « Cela signifie que les parents devront payer. Les différences entre communes pauvres et riches risquent de s'accroître », souligne Agnès Lebrun.

Le projet de décret modifiant la réforme du collège de 2016 la vide en grande partie de sa substance. Le texte s'attaque surtout aux enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), à l'aide personnalisée et aux langues. Finies les thématiques obligatoires de deux EPI par an sur le sport ou le développement durable, par exemple. Cet enseignement devient facultatif.

Ce projet remet surtout à la validation du conseil d'administration de l'établissement la répartition des volumes horaires de ces enseignements. Pour les langues, une originalité : il sera possible d'enseigner une partie des cours de maths ou d'histoire par exemple dans une langue étrangère à chaque niveau du collège ! Enfin, la marge d'autonomie dans la dotation horaire des établissements peut être fléchée pour favoriser le travail en petits groupes, la co-intervention d'enseignants et les enseignements facultatifs. Il est ainsi possible d'introduire une deuxième langue vivante dès la sixième, deux heures par semaine : c'est le retour d'une sorte de « bilangue » allégée, du nom de cette option en partie supprimée par Najat Vallaud-Belkacem.

Pour Frédérique Rolet, représentante du principal syndicat d'enseignants (Snes) qui avait combattu la réforme du collège, ce texte « prend en compte son infaisabilité. Pour autant, il ne rétablit pas les mêmes horaires qu'avant pour les options... ». ■